

**Arkema usine de Jarrie  
Service HSEI**

BP 1  
38560 JARRIE  
France  
arkema.com

Jarrie, le 2 février 2024

**BEA**

**Bureau d'Enquêtes et d'Analyses sur les Risques Industriels**  
A l'attention de M. le Directeur KALTEMBACHER Henri  
Tour Séquoia  
1, Place Carpeaux  
**92055 LA DEFENSE CEDEX**

N/réf HSEI.24-0024.MV/hf

Objet REPONSE A VOTRE COURRIER DU 19/12/2023

**Lettre recommandée avec AR**

Monsieur le Directeur,

Dans votre courrier du 19 décembre 2023, vous nous avez fait part des conclusions de l'enquête suite à l'accident du 10 novembre 2022 ayant impacté notre atelier de conditionnement chlorate. Vous avez émis les recommandations sur les sujets suivants:

1. Limiter l'accumulation de poussières comburantes
2. Limiter le stockage de matières combustibles
3. Limiter les éléments pouvant propager un incendie
4. Proscrire l'utilisation des palettes plastiques
5. Mettre à jour les documents de prévention des risques
6. Améliorer la réactivité du système d'extinction
7. Enrichir la sensibilisation au risque des opérateurs
8. La défaillance de l'installation électrique

Vous trouverez ci-dessous les suites données par la société arkema.

Dans le cadre du projet de reconstruction de notre atelier de conditionnement de chlorate sec, le retour d'expérience de cet accident sera bien entendu pris en compte selon les points suivants :

1. Limiter l'accumulation de poussières comburantes

Les passages de câbles électriques seront conçus de façon à limiter l'accumulation de poussières et seront facilement accessibles pour permettre leur nettoyage régulier tel que prévu dans nos procédures.

2. Limiter le stockage de matières combustibles

Dans le nouvel atelier, le stockage de big-bags vides sera strictement limité aux besoins quotidiens du conditionnement.

3. Limiter les éléments pouvant propager un incendie

Les câbles électriques seront de conception non propagateur de flamme, les gaines d'aspiration seront de conception métallique autant que de possible, l'aspiration sera asservie à la détection incendie.

4. Proscrire l'utilisation de palettes plastiques

Les palettes plastiques seront soit supprimées soit remplacées par des palettes métalliques pour toute la partie manutention de chlorate.

5. Mettre à jour les documents de prévention des risques

L'étude de danger sera mise à jour en prenant en compte ce retour d'expérience d'explosion de chlorate en présence de plastiques fondus ainsi que les diverses analyses de risques de l'atelier.

6. Améliorer la réactivité du système d'extinction

Le système d'extinction du nouvel atelier sera asservi à la détection incendie.

7. Enrichir la sensibilisation au risque des opérateurs

Le retour d'expérience est partagé auprès de nos concurrents et de nos clients.

8. La défaillance de l'installation électrique

Le régime électrique de ce nouvel atelier sera modifié afin qu'au premier défaut, l'alimentation électrique de l'installation concernée s'arrête.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions, Monsieur le directeur, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur,



Gilles CARRAZ